

Initiatives ministérielles

Si les impôts sur le revenu d'un employé ont été retenus à la source et sont en la possession de l'employeur, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été versés à l'État, cela ne devrait pas être considéré comme une dette de l'employé vis-à-vis de l'État. Nous ne voulons pas que l'employé souffre du fait que son employeur s'est approprié les impôts retenus à la source, les cotisations d'assurance-chômage, les cotisations au Régime de pensions du Canada, qui auraient dû être crédités au nom de l'employé.

• (1850)

Je vais conclure là-dessus. Une de mes collègues veut également participer au débat. C'est notre critique des institutions financières et je ne pourrai jamais atteindre son niveau de compétence dans ce domaine. Je répète au ministre que nous désirons collaborer avec lui, qu'il devrait comprendre que nous parlons de recommandations unanimes, d'un rapport unanime du comité.

[Français]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les commentaires de mon collègue, et j'en ai pris bonne note. Il soulève des points importants et je pense qu'il faut les regarder les uns après les autres.

Tout à l'heure, il mentionnait un cas, celui de la revendication des biens, qui est un élément j'oserais dire majeur de cette réforme qui va permettre, en vertu de la Loi sur la faillite, aux livreurs de matériel, de biens, de pouvoir récupérer ces biens-là dans une certaine période de temps, ce qui existe déjà au Québec depuis une bonne dizaine d'années et qui devrait bien fonctionner.

Il mentionnait l'aspect que cela peut représenter, vu que nous sommes à l'approche de la période des Fêtes. Cela est assez difficile, car on va toujours rencontrer ce genre de problème. J'ai pratiqué comme avocat, et les avocats savent comment cela fonctionne. Il y a souvent des gens qui nous arrivent le vendredi après-midi à 15 h 15 et qui nous demandent d'intenter une action parce que le délai se termine à minuit. Ce genre de situation arrive tous les jours. Je pense que tous les avocats du monde l'ont vécu. Nos vendredis après-midi, on voudrait toujours les passer loin du bureau. Alors, il est difficile de trouver une formule qui puisse répondre à des cas extrêmes.

Pour les agriculteurs, mon collègue devrait savoir—et je pense qu'il le sait car il a participé activement aux activités du comité—que nous avons accepté, les gens du Nouveau parti démocratique, de même que ceux de mon parti, de trouver ensemble un moyen. Cela est très diffi-

le, parce que finalement, les gens ont dit qu'il y avait un problème pour les producteurs agricoles. Je le sais, vous avez raison, j'ai un comté agricole et c'en est ainsi pour les pêcheurs. On livre une marchandise et cinq minutes après, les biens sont transformés pour leur protection, et ainsi de suite. On a pris une mesure où l'on va essayer de trouver, dans un temps relativement court, un moyen, mais pas seulement le gouvernement, car on va inviter les gens, les producteurs agricoles, les pêcheurs, les transformateurs également, pour voir comment on pourrait trouver une formule qui fonctionne. Ce n'est pas tout de trouver une formule, encore faut-il qu'elle fonctionne.

L'abolition de la priorité de la Couronne, j'ai entendu cet élément-là. Je pense qu'on est un peu d'accord qu'il fallait ramener la Couronne à un niveau plus équitable à l'endroit des autres créanciers. Le problème qui se pose, et mon collègue le comprend parce que je l'ai entendu le dire à la radio il y a quelque temps, c'est que si on utilise ou on diminue la priorité de la Couronne, que cette dernière démontrerait déjà sa bonne foi en perdant environ 25 millions, perdrait par exemple, en laissant aller sa priorité actuelle qu'elle a sur les comptes recevables, un autre 50 millions. Il faudrait les trouver ailleurs, monsieur le Président. C'est un peu le problème auquel nous faisons face.

Ce n'est pas tout de dire qu'il y a un problème et de leur enlever la priorité, mais les 50 millions, ce sont les contribuables qui vont. . . Il va falloir les trouver quelque part. C'est pour cela qu'on a préféré procéder avec la réduction telle qu'elle a été présentée.

Je suis un peu surpris des propos de mon collègue, monsieur le Président, et je vais lui poser une question à ce sujet. Récemment, lors d'une interview à la CBC, le 7 septembre, et je vais dire à la blague, monsieur le Président, que j'avais presque l'impression que le député de Glengarry—Prescott—Russell était rendu chez nous, qu'il avait vraiment traversé la Chambre, car les commentaires qu'il faisait à la radio étaient tellement favorables au projet de loi, il défendait avec tellement d'acuité le projet de loi que j'en étais à penser. . . Mon collègue mentionnait, et je le cite textuellement:

[Traduction]

Il n'y a pas de bon moment pour créer une nouvelle taxe. Toutefois, comme le disait le député de Portage—Interlake, c'est une somme relativement faible, quelque chose de l'ordre de 6 \$ par an et par employé.

[Français]

C'était un des commentaires et je vous fais part de l'autre: